

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2022 - Luxembourg

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2022 - Questionnaire - Modifié 1.0

Objectif :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la convention contre le dopage, le questionnaire annuel en ligne a pour objectif de collecter les données relatives aux politiques de lutte contre le dopage en 2022.

En plus des questions récurrentes, trois nouvelles questions relatives au dopage dans le sport de loisir ont été ajoutées en remplacement des questions sur la protection des lanceurs d'alerte. Veuillez noter que les définitions proposées pour ces questions sont incluses dans les instructions de chaque question.

Par exemple, la question 1 fait référence aux "les utilisateurs des salles de sport et de fitness" comme suit : - individus ayant un abonnement dans une salle de sport/de fitness. Les clients des salles de sport/de fitness être des hommes et des femmes de tous âges qui participent à tout type d'activité physique proposée par les salles de sport/de fitness, y compris, mais sans s'y limiter, l'entraînement de la force, l'entraînement de l'endurance et/ou l'entraînement en groupe (aérobic, spinning, yoga, etc.). Salles de sport/de fitness : Il s'agit d'une installation de santé, récréative et sociale où les gens se rendent pour faire de l'exercice, par exemple en soulevant des poids ou en utilisant d'autres équipements. Il s'agit souvent d'un établissement commercial à but lucratif, mais il peut également s'agir d'un centre communautaire ou soutenu par une institution.

Instruction :

Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2022 de préférence avant le 27 avril 2023. La date limite pour répondre à l'enquête est le 1er juin 2023.

Questions :

1. Nombre d'athlètes

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[7]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[1500]

[] Donnée indisponible

clients des clubs de fitness / salles de sport

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[] ; commentaire (facultatif)

[X] Donnée indisponible

autres athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[123320] ; commentaire (facultatif)

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[10]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage



Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?

[] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe

[X] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

[X] Code mondial antidopage

[] Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national) :

3. Liste des produits dopants



Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

[] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

[] Autre, veuillez préciser :

4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non. Commentaire (facultatif)

5. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ? Veuillez joindre les textes respectifs sous forme électronique

[] Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention). commentaire (facultatif)

[X] Autres règles de droit public, veuillez préciser :Loi sportive

[] Non. Commentaire (facultatif)

Pièces-jointes

 Loi-sportive.pdf

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

() Autorité publique

() Organisation non gouvernementale

() Entreprise privée

() Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

(X) Autre, veuillez préciser :Fondation

Pièces-jointes

 Statuts_ALAD.pdf


7. Activités de l'ONAD

Parmi les activités ci-dessous, lesquelles sont menées par votre organisation nationale antidopage (ONAD) ? Veuillez télécharger l'organigramme, si possible.

| | Oui. Commentaire (facultatif) | Non, veuillez préciser quelle organisation est responsable |
|---|-------------------------------|--|
| Coordination de l'action de tous les acteurs nationaux (ONAD, autorités publiques, organisations sportives) | (X) | () |
| Coordination de la lutte contre le trafic | () | (X) douane et police |
| Évaluation des risques et planification de la répartition des contrôles (PCR) | (X) | () |
| Gestion des pools de contrôles et/ou des pools de localisation enregistrés | (X) | () |
| Collecte des échantillons et transport des échantillons vers un laboratoire | (X) | () |

| | | |
|---|-----------|------------------------------|
| Formation, accréditation et ré-accréditation du personnel de prélèvement d'échantillons | (X) | () |
| Gestion des résultats | (X) | () |
| Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) | () | (X) Comité AUT indépendant |
| Gestion du renseignement | (X) | () |
| Enquêtes | (X) | () |
| Formation des athlètes et du personnel d'encadrement des athlètes | (X) | () |
| Recherche | (X) N/A | () |

Pièces-jointes

 240115-Organigramme ALAD.pdf

8. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2022 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[499000] montant en euros (estimation)

[] Donnée indisponible

9. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

[] Gouvernement 96%

[] Comité national olympique (CNO) 4%

[] Autres organisations sportives 0%

[] Paiement à l'acte 0%

[] Secteur privé 0%

[] Autre 0%

10. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

[20] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[10] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)

[0] Collecte de renseignements et enquêtes

[0] Gestion des résultats/juridique

[3] Éducation

[0] Recherche

[0] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[67] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration) Remuneration: 53% of total budget, Remaining 14%: daily office costs, "formation continue", ISO certification, etc.

[] Donnée indisponible

11. Budget du sport

Quel est la montant alloué au sport dans le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2022 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?

[37396804] montant en Euro (estimation). Commentaire, le cas échéant

[] Donnée indisponible

12. Restriction du financement public aux organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Aucune implication financière

() Information non disponible / Commentaire

13. Restriction du financement public des individus

L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Non

() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)

() Information non disponible / Commentaire

14. Programme de contrôles

Votre pays dispose-t-il d'un programme national de contrôles ?

(X) Oui

() Non, veuillez expliquer

15. Certification de la qualité

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre

système de certification de la qualité) ?

- (X) Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité ISO9001:2015
- () En cours
- () Non

16. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage ●

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[1] personnel à temps plein

[3] personnel à temps partiel

[29] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les commissions d'appel, d'éthique et/ou autres)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

[] Donnée indisponible

17. Nombre d'ACD et APS ●

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons (selon la question 7), combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[27] Agents de contrôle du dopage

[5] Agents de collecte de sang

[0] Escortes/chaperons

[0] Non applicable

[] Donnée indisponible

18. Utilisation des laboratoires de l'AMA ●

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2022 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez)

| | |
|--|--------------------------|
| | Ville ou pays |
| Indiquer tous les laboratoires concernés | Cologne/ Paris/Barcelone |

[] Donnée indisponible

19. Statistiques de contrôle ●

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2022 ?

| | Urine | Sang (y compris PBA) |
|--|-------|----------------------|
| Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 125 | 2 |
| Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 105 | 85 |

20. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en faisant appel à des tiers délégués) ?

Oui

Pas en 2022, mais nous avons l'autorisation de le faire

Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire

21. Système disciplinaire

Veillez décrire la procédure disciplinaire pour les violations des règles contre le dopage et l'application de la recommandation du T-DO sur la garantie de l'indépendance des panels (organes) d'audition et la promotion d'un procès équitable dans les affaires antidopage [T-DO/Rec(2017)01].

| | – | – | – |
|---|---|---|---|
| Votre État a-t-il mis en place une instance/un organe centralisé(e) chargé(e) de toutes les procédures d'audition en matière d'antidopage (instance d'audition) ? | X | 0 | 0 |
| Le panel d'audition est-il indépendant, et opérationnellement indépendant du mouvement sportif (c'est-à-dire des fédérations nationales, du comité national olympique, du comité national paralympique) ? | x | 0 | 0 |
| L'instance d'audition est-elle indépendante du gouvernement sur le plan opérationnel ? | x | 0 | 0 |
| Le panel d'audition est-il indépendant de l'ONAD sur le plan opérationnel ? | x | 0 | 0 |
| La composition de la commission d'audition est-elle conforme aux exigences décrites dans la recommandation du T-DO ? | x | 0 | 0 |
| Les droits d'accès à la justice sont-ils assurés conformément à la recommandation du T-DO ? | x | 0 | 0 |

| | | | |
|---------------------|---|---|---|
| Autres commentaires | 0 | 0 | 0 |
| Suggestions | 0 | 0 | 0 |

[] Donnée indisponible

22. Système disciplinaire d'appel

Veillez décrire le processus de traitement des appels pour violation des règles antidopage

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Il existe une instance nationale d'appel indépendante (Conseil supérieur de discipline contre le dopage dans le sport)

[] Donnée indisponible

23. Instance d'appel

Quelle est la base légale pour que l'instance d'appel soit totalement "institutionnellement indépendant" de l'ONAD ? Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent :

- [] Législation ou autre droit national applicable
- [X] Règles antidopage
- [X] Règles de procédure
- [] Autre (texte libre)

24. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2022 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

| | Cas initiés | Cas ayant donné lieu à une sanction | Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction |
|--|-------------|-------------------------------------|--|
| Présence d'une substance interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Usage ou tentative d'usage Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Falsification Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Possession Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Trafic Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Administration Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |
| Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0 | 0 | 0 | 0 |

[] Donnée indisponible

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

- Droit, veuillez préciser Loi sportive
- Accord, veuillez préciser
- Activités ad hoc, veuillez préciser police et douane
- Autre, veuillez préciser
- Aucune ; commentaire (optionnel)

26. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

Sanctions pénales, veuillez préciser Loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. La vente, la production, la plantation, l'importation, l'exportation ainsi que le stockage de drogues illégales seront dans tous les cas sanctionnés par une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans et une amende jusqu'à 1.250.000 €.

Sanctions financières, veuillez préciser La vente, la production, la plantation, l'importation, l'exportation ainsi que le stockage de drogues illégales seront dans tous les cas sanctionnés par une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans et une amende jusqu'à 1.250.000 €.

- Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser
- Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser
- Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser
- Non disponibles; commentaire (facultatif)

27. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

- Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2022
- Non. commentaire (facultatif)

() Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage reçoivent des formations et par qui ?

| | ONAD | Autres organismes seuls ou en coopération avec l'ONAD ; veuillez les énumérer | Non ciblé en 2022 |
|---|-------|---|-------------------|
| Athlètes de niveau international | [X] | [] | [] |
| Athlètes de niveau national | [X] | [] | [] |
| Jeunes athlètes | [X] | [] | [] |
| Enfants / Sport scolaire | [] | [] | [X] |
| Athlètes récréatifs | [X] | [] | [] |
| Athlètes revenant d'une sanction | [] | [] | [X] |
| Entraîneurs, formateurs | [X] | [] | [] |
| Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents | [X] | [] | [] |
| Professionnels médicaux / paramédicaux | [X] | [] | [] |
| Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur | [X] | [] | [] |
| Parents | [X] | [] | [] |
| Enseignants (scolaires et universitaires) | [X] | [] | [] |
| Etudiants de l'université | [X] | [] | [] |
| Sponsors commerciaux | [] | [] | [X] |
| Médias, journalistes | [] | [] | [X] |

29. Éducation antidopage obligatoire

La réalisation d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en personne, certificat d'apprentissage en ligne ou similaire) est-elle obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?

() Non, l'éducation antidopage est volontaire


(X) Oui, il est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympique et paralympique), veuillez préciser équipes sélectionnées par Le Comité Olympique et sportif Luxembourgeois

() Autres

30. Compléments alimentaires 


Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

- Restreindre la disponibilité
- Contrôler la production
- Fournir une assurance qualité
- Étiquetage complet
- Limiter la publicité et la promotion
- Mesures éducatives et d'information
- Autre, veuillez préciser :

31. Programmes antidopage ciblant les utilisateurs de salles de sport/de fitness 

Quelles mesures ont été prises pour lutter contre le dopage parmi les utilisateurs et les employés des salles de sport et de fitness ?

- Aucune (pas une cible en 2022)
- Formation à l'antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness (par exemple, entraîneurs personnels, instructeurs de fitness ; veuillez préciser
- Information/sensibilisation à la lutte antidopage pour le personnel des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Education à l'antidopage pour les utilisateurs des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Certification à l'antidopage/programme d'assurance qualité pour les centres de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Contrôles antidopage des utilisateurs de salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Autre ; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

32. Organisation de la lutte contre le dopage dans les salles de sport/de fitness 

Quelles sont les organisations impliquées dans la mise en œuvre de programmes antidopage ciblant les salles de sport/de fitness ?

- Aucune ; pas une cible en 2022
- Organisation nationale antidopage
- Organisation nationale du secteur des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Chaînes de club de fitness et/ou centres de sport/de fitness individuels
- Autorités gouvernementales, régionales ou municipales ; veuillez préciser; veuillez préciser
- Organisations sportives nationales/locales ; veuillez préciser
- Établissements d'enseignement ; veuillez préciser
- Autres organisations ; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

33. Conséquences du dopage sur la santé

Quelles mesures ont été prises pour prévenir les éventuelles conséquences préjudiciables pour la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport / de fitness ?

- Aucune; pas une cible en 2022
- Éducation/sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les utilisateurs des salles de sport/de fitness
- Éducation/sensibilisation à la lutte contre le dopage pour le personnel des salles de sport/de fitness
- Législation ; veuillez préciser
- Services de soins de santé/de traitement médical ciblant spécifiquement les utilisateurs de substances dopantes ; veuillez préciser
- Programmes d'échange d'aiguilles et de seringues ; veuillez préciser
- Ligne d'assistance/conseil pour la réduction ou l'arrêt de la consommation de substances dopantes ; veuillez préciser
- Autre; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

34. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

- Prévention du dopage
- Méthodes de détection
- Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage
- Conséquences du dopage sur la santé
- Programmes d'entraînement physiologique et psychologique
- Substances ou méthodes émergentes
- Méthodes d'essai alternatives
- Aucun
- Autre; commentaire (facultatif)

35. Recherche antidopage

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?


- Oui; commentaire (facultatif)
- Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif)
- Non ; commentaire (facultatif)

36. Publication de la recherche antidopage

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

[0] en 2022 ; commentaire (facultatif)

[] Donnée indisponible

37. Accords internationaux 

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords sur la lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou État concernant les points suivants :

| | Oui ou non ; le cas échéant, veuillez expliquer ou télécharger le document (ci-dessous). |
|--|--|
| (a) Partage d'informations | PWC pour les contrôles |
| (b) Coopération en matière de répression | 0 |
| (c) Coopération générale | APMU Cologne |
| (d) Autres | Agences antidopage |

[] Donnée indisponible